

3 semaines, soit 72 heures

Pour les dates et le coût : voir calendrier de formation



Problématique

Travailler à l'appui aux dynamiques de développement local et territorial sans aborder la question de l'animation du territoire serait une double incohérence :

- ◆ L'animation territoriale questionne la mise en œuvre de la mobilisation et de la participation citoyenne à la définition des politiques territoriales, à travers la mise en place des cadres de concertation, la mise en réseaux des acteurs, la définition des problématiques territoriales, etc.
- ◆ L'animation territoriale est également au cœur de la territorialisation des actions et de l'adaptation des politiques de l'Etat et des collectivités territoriales au plus près des besoins réels et spécifiques des territoires.

Objectifs

- ◆ Identifier les enjeux de l'animation territoriale dans les métiers liés à l'appui aux dynamiques de développement, en lien avec les notions d'acteurs, d'autonomie et de capacité ;
- ◆ Cerner et analyser les divers modes de participation
- ◆ Intégrer l'animation territoriale dans la construction d'un projet de territoire : diagnostic, stratégie, programmation, mise en œuvre et suivi-évaluation ;

Contenu

- ◆ L'animation : concept, principes et mécanismes de fonctionnement.
- ◆ La participation, l'autonomie, l'empowerment, le travail en réseau
- ◆ L'animation appliquée au territoire et à la définition d'un projet de territoire : méthodologies de diagnostic de territoire, définition d'une stratégie, programmation, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi-évaluation.
- ◆ Le développement local durable et la transversalité des actions : difficultés et pratiques
- ◆ Les apports de la prospective territoriale.

Méthode

- ◆ Formalisation et analyse des expériences des participants ;
- ◆ Analyse de concepts ;
- ◆ Alternance de travaux de groupes et d'apports méthodologiques et théoriques à travers des études de cas et l'élaboration d'outils ;
- ◆ Interventions externes diversifiées.

CIEDEL FORMATION
19, rue d'Enghien 69002 LYON
Téléphone : + 33 4 72 77 87 50

Fax : + 33 4 72 41 99 88
Messagerie : ciedel@univ-catholyon.fr
Site web : <http://www.ciedel.org>

➔ DOSSIER DE CANDIDATURE

Sur demande ou téléchargeable sur www.ciedel.org/admission.htm

➔ CONDITIONS D'ADMISSION

Une formation de type Bac + 3 ou équivalent (valorisation des acquis) et cinq années d'expérience en développement local

et

Examen par le comité pédagogique du CIEDEL des motivations et du projet professionnel présentés dans le dossier d'inscription

Pré-requis : maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Internet

➔ POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Le CIEDEL ne délivre pas de bourses d'études, mais il est possible d'en obtenir auprès d'autres institutions.

Pour les personnes résidant en France :

Les coûts de formation peuvent être pris en charge par les différents dispositifs de formation professionnelle (Congé Individuel de Formation, Droit individuel à la formation, Allocation Retour à l'Emploi par la Formation, Fonds pour la Formation en Accès Individuel Régional...)

Le numéro de formation préalable du CIEDEL est : 82 690 876 469

Le CIEDEL est également agréé pour la formation aux élus locaux français.

Pour les ressortissants de pays étrangers :

Les fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales peuvent s'adresser à leurs Ministères et leurs tutelles, Les fonctionnaires et personnels des ONG et bureaux d'études peuvent s'adresser aux Services de Coopération et Action Culturelle des Ambassades de France (SCAC), à la Banque Mondiale, au PNUD, au FED...

Les personnes des ONG, bureaux d'études et projets peuvent s'adresser aux bailleurs de fonds de leurs organisations et de leurs projets qui disposent généralement de lignes de financement pour le renforcement des capacités des agents de développement

Le RAFOD (Réseau d'appui aux Actions et Formations pour le Développement) peut co-financer des bourses demandées par des ONG ou des bureaux d'étude pour les membres de leur personnel (RAFOD- BP 2306, 69216 LYON cedex 02 ; rafod@rafod.org)

ATTENTION

En France comme dans les autres pays, et quel que soit l'organisme financeur, l'obtention d'une bourse demande plusieurs mois et elle est conditionnée par l'obtention d'un certificat de pré-inscription du CIEDEL.

De ce fait, les demandes de bourse doivent être déposées avant la programmation budgétaire des financeurs, soit le plus souvent pour une formation commençant l'année suivante.

CIEDEL FORMATION
19, rue d'Enghien 69002 LYON
Téléphone : + 33 4 72 77 87 50

Fax : + 33 4 72 41 99 88
Messagerie : ciedel@univ-catholyon.fr
Site web : <http://www.ciedel.org>